

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 AVIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la **présidence de Monsieur Loïc LAVERGNE AZARD, Maire.**

Présents : Mmes BINET, GAUCHER, DROMAIN, POUJOL, BRUN, MM. BARRIERE, LAQUIEZE, BREULEUX, JOS, FRICKER, POUMEYROL

Absents : Mmes BOUDOU, THEODOSE (excusée), M. VERDIER

Pcurations : de Sarah BOUDOU à Rémy JOS et de Daniel VERDIER à Nadine GAUCHER

Secrétaire de séance : Carole BINET

1 – Présentation et approbation des Comptes Administratifs 2020 :

Sous la présidence de Madame Catherine POUJOL, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2020 qui s'établissent comme suit :

1 – Budget principal

Résultat global de fonctionnement (résultat de l'exercice + report 2019)	=	361 346.23 € + 160 043.37 €	=	521 389.60 €
Résultat global d'investissement (résultat global d'investissement + report 2019)	=	-17 506.17 € + 134 147.23 €	=	116 641.06 €
Solde des Restes à Réaliser	=	- 337 427.59 €		
Besoin de financement	=	220 786.53 €		(- 337 427.59€ - 116 641.06 €)

2 – Budget Eau

Résultat global de fonctionnement (résultat de l'exercice + report 2019)	=	27 777.72 € + 552.79 €	=	28 330.51 €
Résultat global d'investissement (résultat global d'investissement + report 2019)	=	81 026.82 € - 15 367.07 €	=	65 659.75 €
Solde des Restes à Réaliser	=	- 38 712.09 €		
Besoin de financement	=	0 €		

3 – Budget Assainissement

Résultat global de fonctionnement (résultat de l'exercice + report 2019)	=	39 815.81 € + 17 162.86 €	=	56 978.67 €
Résultat global d'investissement (résultat global d'investissement + report 2019)	=	52 225.97 € + 24 001.05 €	=	28 224.92 €
Solde des Restes à Réaliser	=	- 217.56 €		
Besoin de financement	=	0 €		

4 – Budget « Lotissement »

Résultat global de fonctionnement (résultat de l'exercice)	=	0 €		
Résultat global d'investissement (résultat global d'investissement)	=	0 €		
Solde des Restes à Réaliser	=	100 001 €		
Besoin de financement	=	0 €		

Hors de la présence de Monsieur Loïc LAVERGNE AZARD, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les comptes administratifs 2020.

2 – Approbation des Comptes de Gestion du Trésorier

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

3 – Délibération pour affectation du résultat 2020

Au vu des comptes administratifs 2020, il en découle :

1- Budget Principal

Affectation en réserve (1068) : 220 786.53 €

Report en fonctionnement : 300 603.07 €

2- Budget Eau

Affectation en réserve (1068) : 0

Report en fonctionnement : 28 330.51 €

3- Budget Assainissement

Affectation en réserve (1068) : 0

Report en fonctionnement : 56 978.67 €

4- Budget « Lotissement »

Affectation en réserve (1068) : 0

Report en fonctionnement : 0

4 – Présentation et Vote des Budgets primitifs 2021

Le Maire présente les différents budgets 2021. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les budgets suivants :

1 – le Budget Principal s'équilibre comme suit :

Dépenses / Recettes de fonctionnement : 1 615 721,00 €

Dépenses / Recettes d'Investissement : 961 576.92 €

Soit un budget total de **2 577 297.92 €**

Les principaux programmes à noter :

- Equipements de loisir : installation de jeux dans le centre bourg et en bordure de Dordogne : 70 000 €
- Démolition ancienne piscine : danger, problème esthétique et sanitaire : 35 000 €
- Rénovation ancienne perception (destinée à des bureaux en location) : 100 000 €
- Toilettes publiques : 50 000 €
- Sanitaire de l'école élémentaire : 57 000 €
- Sécurisation Eglise de Mézels : 35 000 €

2- Budget Eau

Dépenses / Recettes de fonctionnement : 200 644.51 €

Dépenses / Recettes d'Investissement : 164 556.08 €

Soit un budget total de **365 200.59 €**

3 - Budget Assainissement

Dépenses / Recettes de fonctionnement : 201 521.67 €

Dépenses / Recettes d'Investissement : 230 687.99 €

Soit un budget total de **432 209.66 €**

4 - Budget « Lotissement »

Dépenses / Recettes de fonctionnement : 100 002.00 €

Dépenses / Recettes d'Investissement : 100 001.00 €

Soit un budget total de **200 003.00 €**

5 - Vote des taux de taxes locales pour 2021

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la fixation des taux des contributions directes pour 2021.

Il rappelle néanmoins que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, les communes n'ont plus à se prononcer sur le taux de la taxe d'habitation.

Compte tenu de la période compliquée et le fait que les finances sont saines, la commission des finances qui s'est réunie en a déduit qu'il n'y a pas de nécessité à augmenter les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de maintenir les taux de contributions directes de l'année précédente pour l'année 2021 à :

- Taxe foncière (bâti) : 19.41 %
- Taxe foncière (non bâti) : 204.95 %

6 – Vote des subventions aux associations

Le Maire explique à l'assemblée que la commission « vie associative » s'est réunie afin d'étudier les dossiers de demandes de subventions déposés par les diverses associations.

Il donne lecture de la liste des subventions communales aux associations proposée par la commission, qui s'établit comme suit :

ASSOCIATION	Montant
SAINT MARTIN	180 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	700 €
AMITIES VAYRACOISES	400 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	300 €
GUIDON VAYRACOIS	5000 €
CAMINOLS VAYRACOIS	300 €
RANDO GYM LA CABRETTE	300 €
DYBA	500 €
SOLEX IN VAYRAC	100 €
ECOLE MATERNELLE	600 €
FCHQ	1500 €
CHORALE « LES GALETS D'OR »	400 €
RCHQ	1500 €
SOCIETE DE CHASSE	350 €
TENNIS CLUB	900 €

VAYRAC 2000	1500 €
ANCIENS COMBATTANTS	250 €
ENTRE PARENTHÈSE	1000 €
LES CHATS LIBRES	300 €
RETRO TWIN VAYRACOIS	250 €
ASSOCIATION DONEURS DE SANG	250 €
ENTRAIDE	1000 €
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE	250 €
TOTAL	17 830 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention (J.Marie BREULEUX), accepte le versement des subventions sus visées.

7 – Convention de Maîtrise d’œuvre – travaux de rénovation des sanitaires Ecole Élémentaire

Le Maire rappelle la décision du conseil municipal prise en séance du 21 septembre 2020, de réfection des sanitaires de l'école élémentaire. Le conseil municipal décide de signer une convention de Maîtrise d’œuvre avec le cabinet Jérémie CRABOS.

Le montant des travaux s’élèverait à 42 425.55 € H.T, soit 50 910.66 € T.T.C.

Le forfait de rémunération est fixé à 5 091.07 € HT, soit 6 109.28 € T.T.C.

8 – Adhésion au SDAIL – Nomination des délégués

Le Maire explique à l’assemblée que pour faire suite à la délibération en date du 11 mars 2021, décidant de l’adhésion au SDAIL (Syndicat Départemental d’Aménagement et d’Ingénierie du Lot), il convient de nommer des délégués pour siéger au sein de cet organisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, accepte de nommer Christian LAQUIEZE et Loïc LAVERGNE AZARD, comme délégués au sein du SDAIL.